

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an **DEUX MILLE VINGT DEUX**, le **JEUDI VINGT ET UN JUILLET**  
Présents : 12 le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment  
En exercice : 18 convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,  
Votants : 16 sous la **présidence de Vincent BARRAUD**, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **13 JUILLET 2022**.

Présents : 12 Votants : 16  
 BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ~~ETIENNE Jean~~, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER  
 Jean-Louis, PERROT Corinne, ~~FOUCHER Nicolas~~, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques,  
 AUTIN Martine, RENAUDIN Didier, ~~BLAIS Céline~~, ~~JEUNESSE André~~, ~~MIOT Marie-Céline~~,  
~~GAGNADRE Jocelyne~~, LOUIS Gilles, ~~AUDEBERT Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents : JEUNESSE André, MIOT Marie-Céline, AUDEBERT Délizia  
Absents avant donné pouvoir : ETIENNE Jean à WATRIN Béatrice, BLAIS Céline à BARRAUD  
 Vincent, GAGNADRE Jocelyne à BOITIER Jean-Louis, FOUCHER Nicolas à PERROT Corinne.

Secrétaire de séance :  
 Le conseil municipal nommé par 16 voix MOTARD Daniel en qualité de secrétaire de séance (art.  
 L. 2121-15 du CGCT).

**DE 048-2022/07-006 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES  
 DE POLICE**

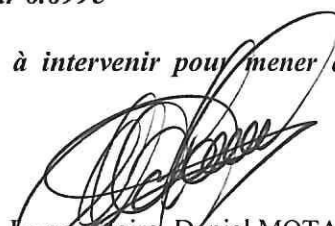
Sylvie TURPIN rappelle au conseil municipal que ce dernier avait acté le principe de créer une zone de stationnement sur le terrain communal à côté du temple. La création de ce parking peut être subventionnée par le Département au titre de la répartition 2022 du produit des amendes de police. La création du parking consiste à l'enlèvement et au dessouchage des arbres morts, à la création d'une allée circulaire en calcaire, la jonction pentue avec la voirie existante se faisant quant à elle en enrobé. La clôture de l'espace de stationnement sera réalisée sous forme de haie. Le coût global de l'opération est de 16.747 € HT. Aussi elle propose de solliciter le département à hauteur de 40% du montant de l'opération soit pour 6699 €.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré par 16 voix POUR,*

- *DECIDE de solliciter une subvention auprès du département au titre de la répartition 2022 du produit des amendes de police pour la création du parking de la Granderie à hauteur de 40% du montant de l'opération estimé à 16747€ HT soit pour 6.699€*
- *CHARGE le maire de mener à bien ce dossier*
- *Et l'AUTORISE à signer tout document nécessaire à intervenir pour mener à bien cette réalisation de parking*

  
 Le Maire, Vincent BARRAUD.



  
 Le secrétaire, Daniel MOTARD.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2022.....DE
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mardi 9 août 2022
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	